

RÈGLEMENT PARENTS ME3E - ACCUEIL DE LOISIRS - ETE 2025

INSCRIPTIONS

- L'Adhésion annuelle 2025 (16 €) et la cotisation Accueil de Loisirs 2025 (4 €) sont **obligatoires**.
- L'inscription se fait **uniquement** à la journée, **avec une PRIORITE d'inscription en semaine pleine jusqu'au 1er Juin**, ou en formule « à la carte » à partir du 2 Juin (2 ou 3 ou 4 jours consécutifs par semaine). Une journée isolée n'est pas possible.
- Tout changement ne peut intervenir qu'en fonction des places disponibles et peut engendrer des frais d'annulation.
- La Fiche Sanitaire de Liaison dûment remplie et signée doit être obligatoirement remise (le dernier rappel DTPolio doit être communiqué).

ABSENCES JUSTIFIÉES

En cas de maladie, vous devez prévenir le jour même (Téléphone, Mail) et fournir un certificat médical **sous 2 jours**.

La journée ne sera pas facturée uniquement sur présentation de ce document.

ABSENCES NON JUSTIFIÉES

La journée sera facturée pour toute absence non justifiée.

La Maison de l'Enfance désinscrit l'enfant au bout de deux absences consécutives non justifiées.

HORAIRES

Pour des raisons de fonctionnement et d'organisation, **vous devez respecter impérativement ces horaires.**

« Accueil du Matin » : Arrivée à partir de 8 H 00 et **avant 9 H 00.**

« Accueil du Soir » : Départ à partir de 17 H 00 et **avant 18 H 00.**

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation d'une ou plusieurs journées, nous vous prions de bien vouloir envoyer un mail avec pour objet « annulation journées été 2025 ».

Vous pouvez annuler votre réservation sur le **Portail Famille sans frais jusqu'au 22 Mai, pour juillet** (période du 7 juillet au 1er août), **jusqu'au 15 Juin, pour août** (période du 4 au 29 août).

Les pénalités suivantes seront appliquées :

- **Pour une réservation entre le 7 juillet et le 1er août : 50 % du montant total si l'annulation a lieu à partir du 23 Mai 2025.**
- **Pour une réservation entre le 4 et le 29 août : 50 % du montant total si l'annulation a lieu à partir du 16 Juin 2025.**

L'intégralité si l'annulation a lieu à moins de 48 H.

RESPECT DES PERSONNES, DES REGLES, DU FONCTIONNEMENT

La participation à l'Accueil de Loisirs doit se faire dans le respect (des personnes, du fonctionnement, des horaires, du matériel...). Tout comportement excessif, inadapté, irrespectueux, d'un enfant ou d'un parent, pourrait entraîner une exclusion temporaire ou définitive de l'accueil de loisirs.

SOINS MEDICAUX

Si nécessaire durant le séjour, la Maison de l'Enfance fait l'avance des Frais Médicaux suivants : Consultation Médicale, Médicaments... **Les familles remboursent à la Maison de l'Enfance le montant de l'avance consentie contre la remise des feuilles de soins.**

PAIEMENT

Votre QF CAF 2025 doit être à jour.

Rappel :

L'inscription est définitive dès réservation et vous engage à régler (Journées ou frais d'annulation).

Le règlement total du séjour doit nous parvenir sous 3 jours après confirmation de réservation.

MOYENS DE PAIEMENT :

**Paieement en ligne par CB, sur le portail famille,
« Payer mes inscriptions »**

Virement Bancaire RIB,

TITULAIRE DU COMPTE : MAISON DE L'ENFANCE LYON 3^{ème} EST
IBAN FR51 3000 2019 3400 0007 9009 R26
Code B.I.C CRLYFRPP

Préciser sur le libellé « Nom de l'adhérent - Eté 2025 »

Chèque(s) sous enveloppe,

**déposé(s) dans la boîte aux lettres ou envoyé(s) par courrier,
à l'ordre de la Maison de l'Enfance,
ajouter au dos, « Nom de l'adhérent - Eté 2025 »**

**-Si plusieurs chèques, 3 maximum, préciser les dates d'encaissement-
Maximum septembre 2025**

En Espèces sur Rendez-vous,

Faire l'appoint dans la mesure du possible.

En Chèque-Vacances, sur Rendez-Vous,

Préparer à l'avance le montant total, vérifier la date de validité,

Noter si nécessaire votre nom s'il n'est pas renseigné.

ou Chèque-Vacances Connect, sur Rendez-vous,

Penser à vous munir de votre code personnel.

